



AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CPAS

N° 2021-18

PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

ADRESSÉ AUX MINISTRES, MEMBRES DU GOUVERNEMENT WALLON

12 JUILLET 2021

Personne de contact : Alain Vaessen - Tél : 081 24 06 50 - mailto : alain.vaessen@uvcw.be



Plan

CONTEXTE	3
CADRE GENERAL - LE « PLAN DE RELANCE », COMBINAISON DE TROIS PROGRAMMES DE REDRESSEMENT WALLON	3
ANALYSE GENERALE.....	4
ANALYSE DES DIFFERENTS AXES	6
<i>AXE 1 : MISER SUR LA JEUNESSE ET LES TALENTS DE WALLONIE</i>	6
1. Améliorer la formation initiale	6
2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements.....	7
<i>AXE 2 : ASSURER LA SOUTENABILITE ENVIRONNEMENTALE</i>	7
1. Réaliser des rénovations énergétiques du bâti.....	7
<i>AXE 3 : AMPLIFIER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	8
1. Développer le tourisme comme moteur économique	9
2. Investir dans les territoires locaux.....	9
<i>AXE 4 : SOUTENIR LE BIEN-ETRE, LA SOLIDARITE ET L'INCLUSION SOCIALE</i>	10
1. Renforcer l'inclusion sociale.....	10
2. Développer l'emploi	14
3. Protéger la santé	16
4. Assurer l'égalité de genre	17
<i>AXE 5 : GARANTIR UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPANTE</i>	17
1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante	17
2. Encourager une gouvernance participative.....	18



CONTEXTE

La Fédération des CPAS a pris connaissance du « Plan de relance de la Wallonie » et fait part, en suite d'une analyse réalisée par son Comité directeur en date du 8 juillet 2021, de l'avis suivant.

CADRE GENERAL - LE « PLAN DE RELANCE », COMBINAISON DE TROIS PROGRAMMES DE REDRESSEMENT WALLON

Pour rappel, le présent « Plan de relance » constitue la combinaison de trois programmes de « redressement » lancés par la Wallonie :

- le plan de transition prévu dans la Déclaration de Politique Régionale (programme d'investissements structurants) ;
- le projet sollicité par la Commission européenne dans le cadre de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience » (plan de relance européen) ;
- le travail réalisé dans le cadre de « Get Up Wallonia » .

Ces trois programmes complémentaires combinés constituent « le plan de relance de la Wallonie ».

Le Gouvernement wallon a défini 20 mesures structurantes pour y parvenir, et mobilise au total 7,64 milliards d'ici 2024.

L'ensemble de ces mesures a été intégré selon **les 5 axes suivants** :

• Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie	1,442 milliard
• Assurer la soutenabilité environnementale	2,670 milliards
• Amplifier le développement économique	1,264 milliard
• Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	2,119 milliards
• Garantir une gouvernance innovante et participative	149 millions

Les trois plans de redressement complémentaires se retrouvent donc structurés de manière cohérente sous la coupole du Plan de relance pour la Wallonie et permettront **d'injecter 7 milliards 645 millions d'euros** pour relancer l'économie wallonne, rénover ses infrastructures et mener des réformes structurelles. Le présent plan de relance sera irrigué par plusieurs sources de financement¹ :

- le financement européen dans le cadre du Plan de relance UE² ;
- les fonds FEDER³ ;
- le FSE (Fonds social européen) ;
- le budget wallon.

¹ « Au 1^{er} trimestre 2022, ce montant sera complété par plus de 2 milliards d'euros issus du FEDER (Fonds européen de développement régional) et du FSE (Fonds social européen), ce qui conduira les investissements totaux du Plan de relance de la Wallonie à près de 10 milliards d'euros » (communiqué de presse Gouvernement wallon).

² 1 milliard 480 millions d'euros pour la Wallonie et 50 millions d'euros pour la Communauté germanophone.

³ Pour rappel, le FEDER est l'un des leviers financiers de la politique de cohésion de l'Union européenne. Cette aide est principalement destinée aux Régions en retard de développement. Dans le cas de la Wallonie, il s'agit des retards constatés sur les provinces du Hainaut et de Liège. 513 millions d'euros sont prévus pour le programme 2021-2027. Le lancement de l'appel à projets aura lieu en septembre 2021 (Sélection des projets : début 2022). Il s'agira surtout de « portefeuilles de projets ». Voir le guide pratique sur la programmation 2021/2027 :

http://europe.wallonie.be/sites/default/files/201215_Programmation%202021-2027%20Bon%20%C3%A0%20savoir_V2.0_VF.pdf.



Pour rappel, dans le cadre du financement européen (Plan de relance UE « Facilité pour la Reprise et la Résilience »), l'UE a imposé un « cahier des charges » pour le financement des projets des Etats membres⁴.

Début février 2021, la Wallonie a présenté les projets qu'elle allait proposer à l'Europe dans le cadre du Plan de relance européen⁵.

ANALYSE GENERALE

La DPR wallonne 2019-2024 prévoit notamment de *“réduire drastiquement la pauvreté et d'offrir à chaque citoyen(ne) wallon(ne) une vie décente”*. Tant « Get up wallonia », que le Plan wallon de transition ou le Plan de Facilité pour la reprise et la résilience constituent des outils permettant d'opérationnaliser les intentions contenues dans la DPR par le Plan de relance.

Lors de sa réaction à la DPR wallonne, la Fédération des CPAS s'était réjouie que le Gouvernement wallon mette l'ambition sociale au premier plan et espérait que les affectations budgétaires seraient proportionnelles à l'ambition sociale affichée dans cette transition.

Depuis, la crise sanitaire du Covid n'a fait que renforcer les inégalités. De nouveaux publics sont tombés dans la précarité et les personnes qui y étaient déjà avant la crise élaborent tant bien que mal, au quotidien, des stratégies de survie. Pour beaucoup, les besoins de base (se loger, s'alimenter, se soigner, s'instruire, se déplacer...) ne sont plus assurés.

Déjà dans le cadre de la DPR wallonne, la Fédération des CPAS avait regretté que la lutte contre la pauvreté y fasse l'objet d'un chapitre à part entière alors qu'elle eût dû constituer une dimension transversale à toute la déclaration gouvernementale.

La Fédération des CPAS :

- Salue la volonté « intégrative » poursuivie par le Gouvernement wallon, au travers de son Plan de Relance.
- S'interroge sur les affectations budgétaires plus précises, notamment sur les moyens qui seront dédiés aux CPAS dans ce cadre.
- S'étonne du rôle relativement faible directement joué par les CPAS dans le cadre de ce Plan de relance, dans sa présentation actuelle.
- Plaide, dans ce même sens, pour que dès lors les actions qui seraient envisagées dans un Plan de sortie de la pauvreté wallon (annoncé) soient intégrées et surtout budgétisées dans le présent Plan de relance, considérant la faible représentativité des mesures de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités actuellement contenues dans le Plan.

Cette demande part d'un principe fondateur : un plan de relance ne peut fonctionner que s'il intègre, dans ses perspectives de développement socio-économique, l'ensemble de la population, en ce compris les plus démunis.

⁴ Ainsi, ces derniers ont dû proposer à l'UE des projets qui ont, par exemple, pour objectifs la recherche et l'innovation, la transition énergétique, la transition numérique, l'inclusion sociale, l'emploi, la biodiversité...

⁵ Cf : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-de-relance-pour-leurope-les-projets-propose-par-la-wallonie>



L'ensemble des axes du Plan de relance devraient ainsi prévoir des mesures permettant aux personnes les plus « pauvres » notamment d'accéder à un coût proportionné à leurs revenus et avec l'accompagnement social approprié, lorsqu'il est nécessaire :

- à un logement qualitatif sur le plan énergétique ;
- à des solutions de mobilités efficaces et durables ;
- à une offre suffisante et qualitative en soins de santé ;
- à des espaces verts préservés ;
- aux moyens technologiques et à la formation nécessaires dans une société de plus en plus digitalisée ;
- à un emploi convenable s'inscrivant dans la dynamique de relocalisation de l'économie ;
- aux événements culturels ;
- aux lieux touristiques et patrimoniaux ;
- aux futurs parcs nationaux ;
- à une alimentation locale, saine et durable ;
- aux infrastructures pour la petite enfance ;
- aux infrastructures sportives ;
- aux initiatives de participations citoyennes ;
- ...

Plus que jamais, la Wallonie de demain doit se construire avec tous les Wallons et les Wallonnes, au risque que cette dynamique de développement structurante portée par le Plan de relance ne prenne pas complètement ou ne soit « profitable » qu'à une partie de la population seulement.

Le Plan de relance a pour ambition de définir des axes directeurs et de prendre des *“mesures structurantes pour construire la Wallonie de demain”*.

La Fédération des CPAS :

- Plaide pour un Plan wallon de sortie de la Pauvreté ambitieux, accompagné de budgets conséquents et additionnels, articulé en tous points avec le Plan de relance... A défaut d'intégration de l'ensemble des mesures de sortie de pauvreté transversalement dans le Plan de relance.
- Tient toutefois à saluer l'importance relative de l'axe 4 de ce Plan de relance, « Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale ».
- Rappelle que les CPAS, en tant que pivot des politiques sociales wallonnes, devraient jouer un rôle important dans cette relance wallonne. A cet égard, certains chantiers devraient être envisagés afin que les CPAS, en tant qu'institution, puissent pleinement jouer leur rôle. Ces leviers ne relèvent pas des seules compétences régionales, mais sont à ce point essentiels que nous nous devons d'en faire figurer les principaux dans le présent avis afin que les autorités politiques puissent les intégrer dans toutes les futures discussions :

* financement de la coordination sociale ;

* renfort structurel et important en personnel dans les CPAS, pour faire face à l'augmentation passée et future des populations fragilisées et des demandes d'aides sociales. Ce renfort irait directement à la première ligne sociale et là où se situent les besoins pour les personnes fragilisées ;

* réflexion globale à mener sur les mécanismes de protection sociale, en incluant la nécessaire actualisation/modernisation du financement des CPAS, considérant qu'il n'est plus seulement le dispositif « résiduaire » tel que prévu par la Loi organique ;



- * poursuite du relèvement du revenu d'intégration sociale et de son taux de remboursement par le Fédéral, et de de façon structurelle ;
- * solution rapide à apporter au dossier « cotisation de responsabilisation des pensions » et à ses impacts financiers sur les CPAS.

ANALYSE DES DIFFERENTS AXES

Le Plan de relance se divise en 5 axes et en 20 grands objectifs qui reprennent chacun des « portefeuilles de projets » (actions envisagées).

- AXE 1 :** MISER SUR LA JEUNESSE ET LES TALENTS DE WALLONIE
- AXE 2 :** ASSURER LA SOUTENABILITÉ ENVIRONNEMENTALE
- AXE 3 :** AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- AXE 4 :** SOUTENIR LE BIEN-ÊTRE, LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE
- AXE 5 :** GARANTIR UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

Ci-après, vous trouverez axe par axe, l'avis du Comité directeur de la Fédération des CPAS pour les mesures qui devraient concerner les CPAS.

AXE 1 : MISER SUR LA JEUNESSE ET LES TALENTS DE WALLONIE

1. Améliorer la formation initiale

- Réorganisation de l'alternance pour en faire une filière d'excellence

Disposer d'un paysage de la formation efficace et au service de la relance est un objectif partagé par les CPAS. Ces derniers sont conscients de l'importance de la formation dans un parcours vers l'emploi. Toutefois, ils sont confrontés à de nombreuses difficultés d'accès qui ne leur permettent pas de recourir suffisamment à cette option (seuils d'accès, prérequis, mobilité...). Tout ce qui est prévu dans la note pour améliorer les dispositifs de formation en alternance semblent pertinents.

La Fédération des CPAS :

- Souhaite que dans les réflexions à venir concernant les formations en alternance, une attention particulière soit portée aux publics à priori très éloignés de l'emploi, de manière à ce que l'amélioration de l'alternance puisse leur profiter également.
- Demande à ce que cette amélioration de la formation initiale soit réfléchi au travers tous les types de formation et pas uniquement au travers du prisme de l'alternance. De manière à multiplier les voies d'accès vers un niveau de formation suffisant pour accéder à l'emploi par la suite.



2. Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements

- Réorganisation et simplification du paysage de la formation

Comme déjà dit plus en avant, la Fédération des CPAS défend tout ce qui pourra être entrepris pour faciliter la reprise de formations de ces usagers. Mais également tout ce qui pourrait être entrepris auprès des CPAS pour stimuler et encourager une véritable politique de mise en formations.

Depuis de nombreuses années, la Wallonie soutient les CPAS dans leur politique de mise à l'emploi en s'appuyant sur des subventions octroyées aux centres dans le cadre des contrats « article 60§7 » et « article 61 ».

Une véritable politique soutenance serait de financer les CPAS également pour les mises en formation et les mises aux études.

Au plus les personnes obtiendront un niveau de qualification élevé et au plus leurs chances de retrouver une place sur le marché de l'emploi sera grande. Dans un cadre aussi ambitieux que doit l'être un Plan de relance, il nous semble que ce soutien constituerait un véritable pari sur l'avenir

La Fédération des CPAS demande :

- Un subside pour la mise en formation au même titre que la mise à l'emploi.
- Un subside pour la politique de la mise aux études au même titre que la mise à l'emploi.

AXE 2 : ASSURER LA SOUTENABILITE ENVIRONNEMENTALE

1. Réaliser des rénovations énergétiques du bâti

- Amplification de la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux

La Fédération des CPAS demande que les CPAS puissent accéder de manière directe à l'appel à projets pouvoirs locaux dans ce cadre et aux moyens dégagés dans le cadre de ce projet.

- Révision des primes et divers soutiens à la rénovation énergétique de bâtiments et le soutien à la rénovation exemplaire

La rénovation énergétique des logements est cruciale pour garantir l'accès à l'énergie de tous. Pour que ces objectifs de rénovation percolent auprès de chaque citoyen, il conviendra d'y associer les CPAS, acteurs de proximité et experts des réalités locales.

Dans le cadre de leurs missions, ces derniers interviennent pour accompagner le grand public et spécifiquement les ménages précarisés dans leur accès à l'énergie notamment. Pour ce faire, une minorité d'entre eux disposent de tuteurs énergie. Véritables bras techniques du service social, ceux-ci accompagnent les ménages à leur domicile dans l'identification des



problèmes liés au logement et à ses installations, la mise en œuvre de solutions et la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dans leur dernier rapport d'activité relatif aux dispositifs du "Plan d'action préventive en matière d'énergie" et des tuteurs énergie, il apparaît que 12 % des ménages visités vivent dans un logement humide, 18 % dans un logement présentant une isolation gravement insuffisante, 6 % avec une installation électrique non conforme et 56 % un problème de chauffage...

Ceci démontre qu'une grande marge de progression existe auprès des ménages accompagnés par les CPAS et ce, tant en termes d'émission de CO2 que de réduction des consommations. Compte tenu de leur impact concret auprès des ménages en situation de précarité énergétique entre autres, les tuteurs énergie sont un outil incontournable du Plan de relance de la Wallonie. Ils soutiennent en effet tant l'accès à l'énergie, à l'eau et au logement décent que la lutte contre la pauvreté et le réchauffement climatique.

La Fédération des CPAS sollicite l'élargissement de la mesure « tuteur énergie » à l'ensemble des CPAS wallons, afin d'intensifier la dimension « prévention énergétique ».

Pour rappel, le public en précarité est majoritairement locataire de son logement ou, plus rarement, propriétaire à bas revenus, ce qui complique la rénovation et implique un temps de négociation parfois ardu. Au-delà de ce travail de médiation que réalisent les CPAS pourvus de tuteur(s) énergie, des incitants aux propriétaires bailleurs devraient être prévus comme des primes voire, pourquoi pas, des déductions fiscales sur certains aménagements (remise aux normes d'une installation électrique, isolation...).

La Fédération des CPAS :

- Sollicite des moyens complémentaires, tant pour les dispositifs « Mébar » - dont les modalités d'octroi devraient être revues - que pour « les Plans d'Actions Préventives en matière d'Énergie (PAPE).
- Insiste pour l'intégration de ce plan de relance sur l'accès à l'eau et pour des mesures fortes en matière de lutte contre la précarité hydrique, dont l'interdiction de la pose de limiteurs de débit d'eau.

AXE 3 : AMPLIFIER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Fédération des CPAS n'a pas vocation à se prononcer sur cette question. Toutefois, elle souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la question spécifique des indépendants.

En effet, depuis le début de la crise Covid, les CPAS accueillent un nombre toujours plus important d'indépendants, qui présentent des situations fortement dégradées. Même si les CPAS peuvent aider ponctuellement (et notamment via un fonds fédéral COVID temporaire - actuellement jusque fin 2021) les indépendants en difficultés qui démontrent un état de besoin, les aides régionales octroyées à ce type de public devraient être davantage ciblées sur les « plus petits indépendants » - le plus souvent en personne physique - et ne pas être en extinction immédiate.



La Fédération des CPAS demande :

- La mise en place d'un accompagnement permanent, structurel et dans le temps pour les « petits » indépendants en personne physique, afin de les aider à sortir de cette crise Covid et de ses effets.
- La mise en place, spécifiquement pour les petits indépendants en personne physique, d'un dispositif d'aide centralisée, qui rassemblerait de façon structurée tous les acteurs pouvant aider ce type de public touché par la crise. Ce dispositif centralisé pourrait offrir, en amont des CPAS, notamment des aides juridiques, psychologiques et de gestion de l'endettement.

1. Développer le tourisme comme moteur économique

La Fédération des CPAS souhaite attirer l'attention sur la question du tourisme social. En effet, des expériences passées ont démontré la plus-value en termes de bien-être et d'inclusion que l'accès au tourisme pouvait avoir sur des populations qui en sont généralement exclues.

Le tourisme social peut être considéré comme une expérience vertueuse dans le sens où il est autant profitable au secteur touristique qu'aux populations qui en sont bénéficiaires.

La Fédération des CPAS :

- Préconise l'amplification du financement des principales mesures de tourisme social actuellement portées par le CGT.
- Demande une réflexion sur l'élargissement de la possibilité d'accéder à l'offre touristique via le dispositif « Article 27 ».

2. Investir dans les territoires locaux

- Soutien à des investissements dans les pouvoirs locaux, dont les communes rurales

Les CPAS doivent être soutenus dans leur rôle de pivot des politiques sociales au niveau local. Dans les communes rurales, l'action de proximité des CPAS est indispensable pour accompagner les personnes fragilisées.

La Fédération des CPAS souhaite que les CPAS puissent participer en direct à l'appel à projets qui sera lancé vers les communes de moins de 12 000 habitants, afin de favoriser la convivialité et l'attractivité.

A cet égard et de façon plus générale, les CPAS devraient, dans certains cas à déterminer, avoir accès en direct aux subsides wallons dans le cadre d'appels à projets. Par ailleurs, si le Plan de relance se base en partie sur le principe d'appels à projets, ces derniers devraient être envisagés avec des délais raisonnables, un accompagnement au montage des projets voire de moyens *ad hoc*.



AXE 4 : SOUTENIR LE BIEN-ETRE, LA SOLIDARITE ET L'INCLUSION SOCIALE

1. Renforcer l'inclusion sociale

- Réduction de la fracture numérique

La Fédération des CPAS soutient tout ce qui peut contribuer à réduire la fracture numérique. Elle demande que dans son souci d'améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique, le Gouvernement wallon soit attentif tant à la question de la formation qu'à l'accès au matériel.

Le Plan tel qu'il est libellé ne permet pas de savoir sur quels dispositifs le Gouvernement compte s'appuyer pour atteindre son objectif.

La Fédération des CPAS :

- Plaide pour que les mesures de lutte contre la « fracture numérique » soient davantage détaillées, déjà à ce stade d'élaboration du Plan de relance.
- Rappelle que si les CPAS devaient jouer un rôle dans cette lutte contre la fracture numérique, cela ne pourrait être qu'à impact budgétaire zéro (par exemple, l'émergence de nouveaux EPN - Espaces publics numériques).

- Élaboration d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

La Fédération des CPAS soutient la mise en place de mécanismes permettant d'apporter des réponses structurelles aux situations de sans-abrisme. Cette problématique étant transversale, il conviendrait d'en analyser la composante au travers d'autres mesures liées à d'autres compétences (logement, santé, etc.).

Plus spécifiquement, la mise en place d'un Observatoire du sans-abrisme est accueillie favorablement dans la mesure où celui-ci permettrait d'objectiver l'étendue du sans-abrisme sur l'ensemble du territoire wallon.

Le renforcement et l'élargissement du dispositif "Housing First" sur l'ensemble du territoire wallon répond à une demande de longue date de la Fédération des CPAS ainsi que le renforcement des structures d'accueil avec pour objectif un meilleur accompagnement des bénéficiaires.

La Fédération des CPAS soutient :

- La mise en place d'un Observatoire du sans-abrisme.
- Le renforcement du dispositif « Housing First ».
- Le renforcement des structures d'accueil dans le cadre d'une politique de lutte contre le sans-abrisme.
- L'élargissement de la réflexion sur la lutte contre le sans-abrisme dans le cadre plus transversal des autres politiques wallonnes contenues dans le présent Plan de relance.



- Encouragement à l'économie sociale et solidaire

La Fédération des CPAS soutient l'encouragement au secteur de l'économie solidaire, partenaire historique des CPAS, en particulier pour les possibilités d'emploi que celle-ci offre aux personnes présentant un profil éloigné du marché du travail.

- Facilitation de l'accès au logement

La Fédération des CPAS salue la place importante consacrée à l'accès au logement au sein du présent Plan de relance. En effet, ces derniers mois de crise sanitaire et de confinement ont accentué l'importance de disposer d'un logement décent.

La Fédération des CPAS encourage toutes mesures permettant la création de nouveaux logements d'utilité publique ainsi que celles facilitant l'accès à ceux-ci aux personnes précarisées.

Elle attire toutefois l'attention sur le fait que la digitalisation des dossiers de logement public peut parfois s'avérer passer à côté de son objectif de simplification en raison de la fracture numérique pouvant exister chez le public précarisé. Une attention doit également être portée sur une meilleure accessibilité de ces logements aux locataires précarisés, au travers notamment d'une révision des critères d'attribution, tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système.

La Fédération des CPAS se montre enthousiaste concernant l'accroissement de l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables.

Toutefois, nous rappelons qu'il existe des obstacles juridiques pénalisant les nouveaux modes d'habitat et réitérons, une fois encore, la demande de la Fédération des CPAS de voir reconsidérer le statut cohabitant qui pourrait contribuer à faciliter la mise en œuvre des projets innovants d'habitat.

La Fédération des CPAS :

- Salue la volonté du Gouvernement wallon de mettre l'accent sur la problématique du logement étudiant en Wallonie par l'élargissant les missions des AIS et APL et la création d'une "grille des loyers" indicative.
- Salue la volonté de créer des logements spécifiquement en faveur des sans-abris et intergénérationnels.
- Rappelle sa position globalement favorable au mécanisme « d'allocation - loyer » qui permet de pallier temporairement le manque criant de logements disponibles au sein du parc locatif public en facilitant l'accès à un logement du parc locatif privé à loyer modéré.



Toutefois, la mise en place de l'allocation-loyer ne peut être envisagée que parallèlement à un plan de financement en vue d'augmenter la capacité du parc locatif public wallon. En effet, le mécanisme de l'allocation-loyer doit être vu comme une solution temporaire dans l'attente qu'un nombre suffisant de logements d'utilité publique soient disponibles.

Par ailleurs, les pleins effets d'un tel dispositif ne pourront être atteints que moyennant certaines modalités de mise en œuvre, pour lesquelles la Fédération des CPAS a déjà communiqué et reste disponible.

- Soutien à l'autonomie des moins valides

La mise en place d'une assistance digitale à domicile peut contribuer à l'accompagnement à domicile. Il convient toutefois d'être attentif au coût d'un tel outil. En outre, il n'est pas acquis que toute personne et en particulier tout aîné soit en capacité d'utiliser pareille assistance. Nous pensons à des personnes qui ne sont pas familières du numérique mais aussi à des personnes qui ont des troubles cognitifs majeurs.

Favoriser le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent est un « must » pour des raisons humaines et démocratiques. Cela suppose de continuer à renforcer les services à domicile, leur accessibilité et les formules entre le domicile et les dispositifs résidentiels tels les centres de soins de jour et les maisons communautaires. Les résidence-services sociales sont aussi une option. Par ailleurs, formellement, parler d'accompagnement à domicile plutôt que de maintien serait sans doute plus indiqué et "heureux".

Laisser tous les aînés à domicile n'est toutefois pas une option soutenable.

La vie à domicile d'une personne âgée avec une perte d'autonomie conséquente n'est possible qu'avec le concours d'un aidant informel. C'est souvent le conjoint ou un enfant de genre féminin. Force est de constater que les familles sont de plus petite taille et plus éclatées qu'auparavant. On assiste également à une montée du taux d'emploi des femmes et cette progression est encouragée notamment en vue d'assurer la viabilité du modèle social dans une société vieillissante. Par ailleurs, certains sociologues parlent de « génération sandwich ». C'est une population entre 48 et 65 ans, en âge de travailler qui a souvent une activité professionnelle. Elle essaie de trouver un équilibre entre les parents âgés qui demandent de l'aide et la famille des enfants et petits-enfants qui attendent aussi du soutien. Avec des parents qui vivent plus longtemps et des enfants qui peinent parfois à trouver un travail ou se loger, cette génération est plus sollicitée avec un risque réel d'épuisement physique et psychologique.

Au plus un aîné perd en autonomie, au plus l'intervention de professionnels est importante. Sur base de situations concrètes, des chiffrages montrent que l'accompagnement à domicile devient alors plus onéreux tant pour la personne que pour la collectivité.

Enfin, l'accompagnement à domicile d'une personne avec une maladie type Alzheimer est compliqué quand un stade avancé est atteint. Or, leur nombre va aller croissant. Le conjoint de ces personnes est parfois en épuisement profond et certaines maisons accueillent majoritairement des aînés avec ce type d'affection.

La Fédération des CPAS :

- Se montre globalement favorable aux mesures d'accompagnement à domicile qui sont envisagées, tout en indiquant les limites et en soulignant l'importance des modalités pratiques à mettre en place.



- Soutient particulièrement, dans ce cadre, le renforcement des services d'aide à domicile.
- Appelle à poursuivre en parallèle une politique d'investissements publics en maison de repos et maison de repos et de soins, notamment en vue de favoriser leur accessibilité financière.

- Création et développement d'infrastructures de la petite enfance

La Fédération des CPAS :

- Salue la volonté du Gouvernement wallon d'un lancement d'un appel à projets pour la création de places supplémentaires « petite enfance » .
- Attire l'attention sur le fait que les CPAS n'ont plus les moyens d'apporter leur part contributive aux montants subventionnés par la Wallonie dans le cadre d'emplois subventionnés (comme les APE). Cette réflexion (générale) vaut pour l'ensemble des emplois subventionnés, en ce compris également en dehors des problématiques de la petite enfance.

Elle s'interroge toutefois sur les modalités de cet appel à projets eu égard notamment au rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ces matières et souligne l'importance de créer des mécanismes structurellement financés dans le temps.

La Fédération des CPAS :

- Constate que le Gouvernement wallon envisage, dans cette mesure « petite enfance », de nouveaux emplois APE.
- S'interroge sur la possibilité d'ouvrir de nouveaux postes APE compte tenu des modalités prévues dans la réforme APE et des demandes - non rencontrées - de la Fédération des CPAS d'exceptions à cet égard, pour les tuteurs énergie par exemple.

- Soutien aux familles monoparentales

La Fédération des CPAS ne rappellera pas les chiffres dans ce cadre, qui démontrent la vulnérabilité socio-économique des familles monoparentales. Dès lors, tout ce qui peut être entrepris pour leur venir en soutien va, à notre estime, dans le bon sens.

Le site internet wallon y dédié est une réussite, mais il mériterait d'une part d'être enrichi et d'autre part de faire l'objet d'une promotion importante, car il est malheureusement trop peu connu du grand public.

Soutenir la recherche d'emploi des familles monoparentales est une nécessité, mais plus que par un guichet spécialisé, ce soutien passe par une offre de solutions de garde d'enfants efficaces et accessibles.



La Fédération des CPAS accueille favorablement les mesures de soutien aux familles monoparentales, tout en soulignant l'insuffisance du soutien financier dans les frais de garde d'enfants dans les zones rurales.

2. Développer l'emploi

La Fédération des CPAS salue la volonté du Gouvernement wallon de mettre l'emploi au cœur de ses priorités.

Les Pouvoirs locaux, avec près de 110 000 ETP, représentent l'un des premiers secteurs d'emplois en Wallonie. Parmi eux, près de 27 000 ETP sont soutenus par le dispositif APE, dont la réforme a récemment été validée par le Parlement wallon.

La Fédération des CPAS rappelle, dans le cadre de la réforme APE, la nécessité sur le long terme de mettre en place un mécanisme d'indexation de l'enveloppe budgétaire qui permettra de maintenir le taux d'emploi à son niveau actuel.

Les garanties ne sont actuellement pas contenues dans le décret ni dans le projet d'arrêté d'exécution. Le Plan de relance pourrait être l'occasion de s'assurer de la pérennisation de ces emplois sur le long terme.

- Soutien de l'engagement des travailleurs au sortir de la crise

La Fédération des CPAS soutient toutes les initiatives visant à créer de l'emploi, dans le sens où l'emploi « de qualité » (notamment bien rémunéré, à temps plein...) reste un des principaux remparts contre la pauvreté.

La crise sanitaire a impacté le volume de l'emploi en Wallonie, et il est primordial de permettre aux employeurs, dont une partie a été également impactée par la crise, de recommencer à embaucher du personnel.

- Perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus éloignés de l'emploi ne doivent pas être oubliés dans le soutien à l'engagement des travailleurs après la crise.

La Fédération des CPAS plaide pour un refinancement des dispositifs article 60 et 61, moyennant révision de certaines modalités d'application du dispositif, afin de permettre aux bénéficiaires du CPAS de renouer avec le monde du travail, de renforcer leur expérience professionnelle, et être mieux armés sur le marché de l'emploi.

Ce dispositif d'insertion par l'emploi, le seul disponible en Wallonie, devra s'articuler au mieux avec les dispositifs d'activation existants, pour prolonger au maximum la mise à l'emploi, et ainsi maximiser les chances que le contrat initial débouche sur un emploi durable.



La Fédération des CPAS plaide, à cet effet, pour l'élargissement de la mesure « Tremplin 24mois+ », qui est réellement complémentaire au dispositif.

Cet élargissement de la mesure « Tremplin 24mois+ » correspondrait à un plus grand nombre d'employeurs potentiels.

La Fédération des CPAS :

- Soutient également l'idée de développer les formations pour les personnes éloignées de l'emploi, et donc un accès accru aux usagers CPAS.
- Demande l'instauration d'un cadre pour les stages en entreprise par les CPAS. Cette dernière mesure serait particulièrement novatrice.

La formation est un préalable à l'emploi et permet une insertion plus durable, par le fait que les personnes sont mieux outillées. Le déploiement de la formation doit être envisagé tant d'un point de vue quantitatif (davantage de formations) que qualitatif (identifier les besoins pour correspondre aux attentes du public et du marché du travail, et garantir des conditions d'accès aux formations aux personnes les plus éloignées de l'emploi, comme les bénéficiaires des CPAS).

- Développement d'outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi

La Fédération des CPAS :

- Soutient le développement d'outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi, tels que les Services d'Insertion Sociale (SIS).
- Demande que les assouplissements par rapport au cadre de fonctionnement des SIS actuellement en discussions soient assortis d'une revalorisation des moyens affectés au secteur.

En effet, si l'emploi de qualité joue le rôle de garde-fou contre la précarité, tout le monde n'est pas prêt à être mis à l'emploi directement, en raison de fragilités diverses. L'insertion sociale est primordiale pour permettre à chacun de trouver une place dans la société, et refaire du lien dans un contexte où celui-ci a cruellement manqué. Une réforme des SIS est prévue et outre la simplification du cadre qui est attendue par tous les opérateurs et semble se dessiner, des moyens complémentaires vont devoir être alloués pour un renforcement des SIS existants mais aussi pour une meilleure couverture du territoire (actuellement il y a moins de 50 communes/ 262 qui ont pu développer ce dispositif).



La Fédération des CPAS :

- S'étonne de ne pas avoir intégré dans le Plan de relance l'expérience « Territoire zéro-chômeurs » et sa possible extension, à l'instar de l'expérience (prévue) « Territoire zéro sans abris »
- Insiste pour que soit renforcée prioritairement la convention-cadre existante Forem-CPAS et les initiatives locales qui pourraient en découler, dans le cadre des accords de coopération entre le Forem et les villes wallonnes pour les mesures en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.

3. Protéger la santé

- Intégration des politiques de prévention en matière de santé et d'investissements dans des infrastructures de santé publique

Il convient, en matière de soins de santé, d'élaborer en amont une politique volontariste visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des personnes et qui permettrait, en aval, de réduire les risques sur la santé. La pollution, la qualité de l'air et de l'eau, les expositions aux composants chimiques et magnétiques sont autant de facteurs déterminants pour la santé.

Pour les personnes précaires, ces déterminants environnementaux se combinent aux conditions de vie difficiles (logement, milieu de vie, alimentation...) et au report des soins faute de moyens financiers dont les impacts négatifs sur la santé ne sont plus à prouver.

La Fédération des CPAS plaide pour que le développement de politiques de prévention en matière de santé contienne d'emblée des actions concrètes relatives à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie des personnes précarisées.

- Utilisation du numérique comme levier pour améliorer les soins

Utiliser davantage le numérique dans le secteur des soins de santé doit être vu comme un outil permettant de fluidifier les trajets de soins. Une attention particulière devrait être apportée aux publics plus précarisés afin que la digitalisation du secteur des soins de santé n'éloigne pas davantage les personnes de l'offre de soin, en raison notamment de la fracture numérique.

La Fédération des CPAS attire l'attention sur le fait que le numérique dans la santé doit s'envisager en regard de l'éloignement des plus « fracturés », dans les modalités de mise en œuvre des mesures concrètes.

- Développement du sport : qualité et excellence

La Fédération des CPAS ne se prononcera pas sur le sport professionnel. Elle s'intéresse plus à l'accessibilité au sport pour les personnes qui en sont privées faute de moyens financiers suffisants. Or, les bienfaits du sport sur la santé physique et mentale ne sont plus à démontrer. Le sport est également un vecteur d'inclusion efficace.



La Fédération des CPAS, pour toutes ces raisons, attire l'attention du Gouvernement wallon sur l'accessibilité de tous à une pratique sportive, comme principe fondateur.

4. Assurer l'égalité de genre

Le public bénéficiaire des CPAS, comme la société dans son ensemble, montre une vulnérabilité accrue des femmes par rapport aux hommes.

La Fédération des CPAS soutient toute mesure visant à corriger cette inégalité et est donc favorable à la prise en compte de la dimension genre dans les différentes politiques de relance.

AXE 5 : GARANTIR UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPANTE

1. Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante

- Évolution vers une administration numérique

L'évolution des TIC et de leur utilisation transforme de manière radicale les processus de travail dans tous les services internes et externes des CPAS. La crise sanitaire a été un véritable révélateur et accélérateur de la nécessité, pour les CPAS, d'investir davantage dans le matériel informatique, la sécurité, les outils de travail à distance, la protection des données à caractère personnel, la digitalisation des processus internes et des canaux de communication avec les citoyens, la formation de son personnel et des mandataires sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Les CPAS sont en difficulté pour faire les investissements nécessaires et opérer cette évolution vers une administration numérique :

- les CPAS ont dû faire face à la nécessité de consentir à d'importantes dépenses informatiques - heureusement couvertes en parties par une intervention régionale - en vue d'organiser le travail à distance avec l'ensemble des membres de leur personnel, les mandataires et avec les usagers ;
- le logiciel social, outil indispensable au sein des CPAS pour assurer leurs missions légales, n'est pas financé et l'offre est laissée aux mains d'une concurrence peu diversifiée ; ce qui met les CPAS en situation de grande dépendance ;
- les CPAS doivent gérer les impacts induits par la mise en conformité au Règlement général de protection des données (RGPD) ;
- le contexte de la crise sanitaire et de l'utilisation accrue des nouvelles technologies a eu pour corolaire l'augmentation des menaces relatives à la sécurité informatique. Les CPAS traitent de nombreuses données sensibles et se doivent d'investir des ressources conséquentes sur cet aspect. Cet aspect sécuritaire est très important pour les CPAS ;
- l'accessibilité digitale des CPAS doit être revue et adaptée aux attentes légitimes des citoyens. Elle peut par ailleurs constituer un des outils permettant de s'attaquer au non-recours aux droits.

Dans ce contexte, il est fondamental que les CPAS puissent bénéficier du soutien régional pour pouvoir acquérir des outils informatiques qualitatifs, adaptés à leurs missions légales, à



leurs besoins organisationnels spécifiques, à leur taille et qui soient conformes à la législation relative au secret professionnel.

La Fédération des CPAS :

- Demande que les CPAS puissent accéder en direct aux budgets dédiés au soutien de la transition numérique des pouvoirs locaux afin d'être en capacité de réaliser les investissements nécessaires aux besoins croissants induits par la digitalisation dans le cadre de leurs missions légales et des projets régionaux qui impactent leur fonctionnement interne (PST, synergies, comptes...).
- Demande, dans la lignée de la nécessaire centralisation et mutualisation des ressources prévue par le Plan, que la Région crée une cellule régionale pluridisciplinaire qui soutienne tous les CPAS dans la mise en œuvre du RGPD et de l'Open Data. Sur ce dernier point, les mécanismes de consultation et d'interopérabilité doivent s'envisager dans un cadre qui rassure pleinement tant les usagers que les travailleurs sociaux en CPAS, eu égard notamment à l'importance de la protection des données privées.

- Gouvernance du Plan de relance de la Wallonie

Sans présager de l'organisation du suivi et du pilotage du Plan de relance, la Fédération des CPAS souhaite être associée au dispositif de gouvernance du Plan.

Actuellement partie prenante à la Task Force liée au Plan de sortie de la pauvreté, la Fédération des CPAS pourrait utilement apporter son regard sur la mise en œuvre des mesures du Plan de relance plus globalement, « le social » étant dans tout...

2. Encourager une gouvernance participative

- Soutien financier à des initiatives de participation citoyenne au niveau local

L'encouragement d'une gouvernance participative nécessite la mise en place d'un dispositif d'accompagnement conséquent en vue d'informer l'ensemble des citoyens, de leur dégager du temps pour la participation mais également en vue d'assurer la représentativité d'une mixité de publics. Trop souvent, les publics précarisés sont éloignés de ces initiatives parce que leur dimension inclusive n'est pas suffisamment prise en compte et travaillée. Un travail doit être mené pour identifier et concrétiser les mesures qui doivent être prises en vue d'assurer une plus grande mixité sociale. Sans ce travail en amont, les personnes les plus précarisées risquent d'être exclues de ces dispositifs.

La Fédération des CPAS demande la prise en compte de la mixité des publics dans toute démarche de gouvernance participative qui sera mise en place.
